

Je participerai / nous participerons aux rencontres suivantes :

Thème	Participant 1	Participant 2
L'actualité fiscale et sociale de l'artisan pour 2010 (décryptage de la loi de Finances) <i>Lundi 1^{er} février</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les baux commerciaux <i>Lundi 1^{er} mars</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comprendre votre protection sociale <i>Mardi 6 avril</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les litiges avec vos clients ou fournisseurs <i>Lundi 3 mai</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le droit de l'apprentissage <i>Lundi 7 juin</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La retraite, le cumul emploi retraite <i>Lundi 5 juillet</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les aides à l'embauche <i>Lundi 4 octobre</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le passage en société / le changement de forme juridique <i>Lundi 8 novembre</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La protection du patrimoine de l'artisan <i>Lundi 6 décembre</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour chaque thème choisi, je peux joindre mes questions sur papier libre, par mail : formation@cma-doubs.fr, par fax au 03 81 21 35 00 ou par téléphone auprès du service formation.

Je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Générales de Vente

Date et signature :

Conditions générales de vente

En souscrivant à cet abonnement, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente ci-dessous.

Pour assister aux « **Petits Déjeuners Juridiques & Fiscaux** », il vous suffit de compléter le bulletin d'abonnement ci-joint et de nous le renvoyer, accompagné du règlement correspondant à votre statut : **25 €** pour les artisans inscrits au RM, les conjointes collaboratrices et/ou associés, les auxiliaires familiaux (le reliquat est financé par le Conseil de la Formation). **Gratuit** pour les détenteurs du Pack Créateur. **150 €** pour les autres publics.

L'abonnement peut être utilisé par l'artisan, le conjoint collaborateur/associé ou l'auxiliaire familial mais est valable pour une seule personne par petit-déjeuner.

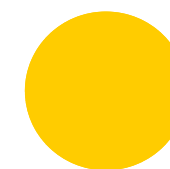
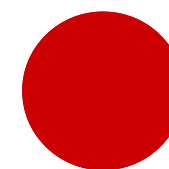
Cet abonnement vous donne la possibilité d'assister à autant de petits-déjeuners que vous le souhaitez (attention : réservation obligatoire auprès du service formation, par bulletin, téléphone ou mail / formation@cma-doubs.fr).

Pour chaque session à laquelle vous vous êtes inscrit(e), vous recevrez une convocation vous rappelant les horaires et les lieux.

Un minimum de 5 personnes étant requis pour qu'un petit-déjeuner soit organisé, la CMA25 se réserve le droit d'annuler certaines sessions si le nombre de participants est insuffisant. Vous serez alors prévenus par téléphone ou par mail, au plus tôt, au n° ou à l'adresse que vous aurez indiquée sur ce bulletin.

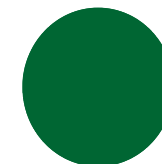
Aucun remboursement, même partiel, ne sera consenti si l'abonné ne vient pas aux petits-déjeuners sur lesquels il s'était positionné.

OCT 2009 – Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs
21 rue de la Préfecture- BP 75 – 25013 Besançon Cedex
SIRET 182 500 033 00010 / NAFA 9411Z/ N°org.form.
4325P001325



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Doubs



Les petits-déjeuners juridiques & fiscaux



Des réponses à vos questions.
Rapidement.

**Parce que nous savons que
votre temps est précieux**

**Parce que nous nous devons
de vous donner des réponses sur les
thèmes qui vous préoccupent**

**Parce que nous pouvons mobiliser un
réseau d'experts pour vous assister**

Nous avons créé pour vous

les petits-déjeuners juridiques & fiscaux

Le concept :

Un choix de plusieurs rencontres courtes au cours desquelles nos experts répondent à vos questions*, autour d'un petit-déjeuner convivial.

Pour qui ?

Jeunes créateurs ou repreneurs, chefs d'entreprises déjà installées, salariés, conjointes...
Ces rencontres sont ouvertes à toutes celles et ceux qui ont besoin de réponses !

A quel coût ?

25 € l'abonnement annuel pour les artisans, associés, conjointes et auxiliaires familiaux éligibles au financement du Conseil de la Formation. 150 € pour les autres publics.

Les +

Des séances courtes pour ne pas empiéter sur votre journée (1H30/2H)

Des horaires adaptés pour vous permettre d'être de retour dans l'entreprise au plus tôt (8H à 9H30)

Des thèmes sélectionnés en fonction de vos demandes les + fréquentes (voir au verso)

Des intervenants spécialisés

* questions formulées à l'avance, autant que possible, pour que nos intervenants puissent vous garantir une réponse.

Bulletin d'inscription "Petits-déjeuners juridiques & fiscaux"

Entreprise :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

Participant n° 1

artisan

conjointe collaboratrice/associée

auxiliaire familial

Date de naissance :

salarié

autre

Participant n° 2

artisan

conjointe collaboratrice/associée

auxiliaire familial

Date de naissance :

salarié

autre

TOURNEZ LE BULLETIN SVP

La formation professionnelle:
un atout pour le développement de l'entreprise!

